MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
Liberté
Égalité
Fraternité

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION

Restauration – Transport – Périscolaire

Année 2023-2024

Ce dossier unique de demande d'inscription vous permet d'inscrire votre enfant en une seule fois :

- Au restaurant scolaire,
- Aux transports,
- Aux activités périscolaires.

Le dossier d'inscription est à retourner avant le 03 Juillet 2023 dûment complété et accompagné des justificatifs demandés, à l'adresse suivante :

RPI Ségaviaur
Mairie de Moularès
87 Place du Foirail
81190 MOULARES
rpisegaviaur@orange.fr

Tout dossier incomplet ne pourra être traité

Documents à fournir :

- Fiche d'inscription complétée,
- Fiche sanitaire de liaison (Information à modifier en **rouge** si besoin), Photocopie du carnet de vaccinations.
- En cas de séparation des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde exclusif ou jugement.

Modalités d'inscription et de fonctionnement :

Restauration scolaire

1) – Inscription

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation.
Cocher sur la fiche d'inscription ci-jointe les jours où votre enfant mangera.
Pour toute modification (inscription/désinscription) en cours d'année, contacter par mail le service périscolaire (service.periscolaire@rpi-segaviaur.fr) **au plus tard le lundi de la semaine précédente**.
Toute modification urgente (rdv, maladie) devra intervenir par mail **maximum la veille avant 10h**.
En cas d'absence pour maladie, un justificatif médical est obligatoire; **sans justificatif, le repas sera facturé**.

2) – Fonctionnement

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil et la prise en charge des enfants avant, pendant et après le repas. La restauration scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis en deux services suivis ou précédés de l'ALAE midi.
Il vous sera demandé **une serviette de table en tissu chaque lundi** qui vous sera retournée le vendredi. Les serviettes seront nominatives et transmises dans un sac plastique de type « congélation » ou pochette. Elles seront rangées dans le restaurant scolaire et seront lavées par les familles.

Accueil périscolaire (ALAE/NAP)

Le projet pédagogique, issu du PEDT (projet éducatif de territoire) développé par le RPI Ségaviaur et renouvelé pour 3 ans en 2022, est axé sur 3 objectifs principaux : - rendre l'enfant acteur de ses apprentissages par une approche ludique des mathématiques, langue française et sciences. - Sensibiliser à l'histoire culturelle et architecturale de notre région. - Faire découvrir les métiers de l'artisanat de notre territoire et rendre les enfants curieux.

1 – Inscription
L'inscription à ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole) n'est pas obligatoire avant toute fréquentation.
Les enfants présents sur le moment (matin, midi ou soir) sont notés par l'équipe d'animation.
L'inscription aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) est obligatoire. Les réservations doivent être réalisées sur la fiche d'inscription ci- jointe. En cas de modification en cours d'année, vous devez en informer le service périscolaire ou l'ALAE.
2 – Fonctionnement
L'ALAE fonctionne en période scolaire dans les deux écoles.
- Les lundis de 07h30 à 08h35, de 12h20 à 13h20 et de 15h35 à 19h00, puis les mardis, jeudis et vendredis de 07h30 à 08h35, de 12h20 à 13h20 et de 16h35 à 19h00.
- Le mercredi est un temps de garderie. Les horaires sont de 07h30 à 08h35 et de 11h50 à 12h20 (12h30 à Tanus).
Les NAP ont lieu dans les deux écoles les mardis et les jeudis de 15h45 à 16h35 et les vendredis de 15h15 à 16h35. **Tout enfant ayant commencé l'activité doit rester jusqu'à la fin.**

Transport
Pour les enfants qui doivent emprunter les ramassages scolaires, une inscription est obligatoire **avant le 30 Juillet** terme de rigueur, auprès de la FEDERTEEP sur le site internet www.federteep.org.
L'enfant doit avoir systématiquement en sa possession la carte de transport.
Les familles déjà utilisatrices de ces services recevront un courrier/ courriel pour le renouvellement.
A défaut, vous pouvez aller à la mairie de votre domicile établir un dossier papier.

Nous rappelons que pour des raisons de sécurité et de règlement, les enfants déposés à Tanus pour un départ à 8h15 sont sous la responsabilité de leur parents jusqu'à la montée dans le bus. Les parents devront obligatoirement récupérer leur enfant au portail d'entrée de l'école et non à la descente du bus. Les enfants déposés à l'ALAE le matin ou y restant le soir après le transport en bus, sont sous la responsabilité de l'animateur du RPI.

Tarification et les modalités de paiement
La restauration scolaire et les activités périscolaires (ALAE) sont des services payants (hors NAP). La tarification est basée sur le quotient familial.
Le règlement pour la restauration scolaire et le service périscolaire s'effectue à terme échu, pour ce faire un avis des sommes à payer (facture) sera adressé à chaque famille.
Le paiement s'effectue, à la réception de cet avis des sommes à payer, par prélèvement automatique (mis en place préalablement avec le secrétariat du RPI), en numéraire ou par chèque à la Trésorerie d'Albi, ou éventuellement par paiement en ligne (CB) sur le site du RPI Ségaviaur.
Les tarifs sont votés chaque année par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (RPI Ségaviaur) et sont accessibles sur son site internet: http://www.rpi-segaviaur.fr .

Numéros téléphones et adresses mails

Administration générale du RPI Ségaviaur	**Service Périscolaire Restaurant Scolaire**	**ALAE**
Mairie de Moularès 87 Place du Foirail 81190 MOULARES Tél : 09.62.34.08.17 rpisegaviaur@orange.fr	Mairie de Pampelonne 1 Av. de Thuriès 81190 PAMPELONNE Tél : 09.72.22.98.84 service.periscolaire@rpi-segaviaur.fr	PAMPELONNE Tél : 09.72.26.12.29 alae.pampelonne@rpi-segaviaur.fr TANUS Tél : 09.72.26.11.85. alae.tanus@rpi-segaviaur.fr

Toute absence de votre enfant à l'école doit être également précisée au service périscolaire par téléphone ou par mail. Tout changement en cours d'année doit être signalé au secrétariat du RPI.

Document à conserver par les familles